



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC

Secrétariat : 25 Avenue de la Mairie
22700 SAINT QUAY PERROS

Transmis sous-préfecture

Le: 07 DEC. 2015

Date de la convocation	22 octobre 2015
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18 titulaires
Nombre de procurations	6

L'an deux mil quinze, le 29 octobre 2015 à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Syndical s'est réuni au Secrétariat du Syndicat sous la Présidence de Madame MICHEL.

Présents :

Mr CHEREL Olivier, Mme MARONNE Mireille, Mme MICHEL Nicole, Mme PAGE Danièle, Mme BOURBIGOT Sylvie, Mr PIERRE Jean-Christophe, Mme LE CORRE Maryvonne, Mme BART Sylvie, Mme REGUER Josiane, Mme BALP Rachel, Mr GUILLOT Yvon, Mr MAINAGE Jacques, Mme JAGRIN Nadine, Mme LE PLATINEC Denise, Mme NICOLAS Danielle, Mr BOURIOT François, Mme LE GUERN Nelly, Mme LE LOUET Céline.

Excusés :

Mme LE CALVEZ Joyselle, Mme LE HENAFF Annie, Mme LE GALL Annick (procuration à Mme LE CORRE Maryvonne), Mr EGAULT Gervais, Mme DERRIEN Patricia, Mme BRIENT Odile (procuration à Mme MICHEL), Mme LOPEZ Marie-José (procuration à Mr CHEREL), Mme LE GOFF Marie-Paule (procuration à Mme BART), Mme PRAT-LE MOAL Michelle, Mme LE PROVOST-GUYADER Sylviane (procuration à Mme LE PLATINEC), Mme DEMIGNY Catherine (procuration à Mme NICOLAS), Mme LE BERRE Lucile.

Absents :

Mme QUINIOU Anne-Marie, Mme GANNAT Dominique, Mme LE GUEN Isabelle, Mme INIZAN Armelle, Mme FRENOY-COATANTIEC

Secrétaires de séance : Mme LE CORRE Maryvonne, Mr GUILLOT Yvon et Mr CHEREL Olivier.

Délibération n° 32-2015

Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

Madame La Présidente informe les membres de l'assemblée que Monsieur Le Préfet lui a adressé un courrier présentant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

La Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Cette loi définit notamment deux objectifs :

- Réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.
- Rationaliser les syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor par courrier en date du 13 octobre 2015, demande aux collectivités territoriales concernées d'émettre un avis sur les propositions faites dans le Projet

Départemental de Coopération Intercommunale 2015-2021 et ce dans un délai de deux mois, soit avant le 15 décembre 2015 à défaut l'avis sera réputé favorable.

Sur l'arrondissement de Lannion, deux syndicats compétents en matière d'aide aux personnes exercent une compétence qui pourrait être prise par le CIAS de LTC.

Le Syndicat Intercommunal d'Entraide du Canton de Perros-Guirec doit se prononcer sur la Proposition n°19 : « dissolution du SI d'entraide du canton de Perros-Guirec (9 communes de LTC) et du SI aide à domicile du canton de Plestin-Les-Grèves et transfert de leur compétence à l'EPCI projeté n°7 (à défaut, transfert à LTC).

Vu l'exposé de Madame La Présidente,

Vu le courrier de Monsieur Le Préfet,

Vu le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal,

Le Syndicat a été créé le 13/05/1986 afin d'élaborer une politique intercommunale en faveur des personnes âgées et de leur maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Les membres de l'assemblée délibérante, après avoir échangé leur point de vue, estiment qu'il est prématuré et inopportun dans la situation actuelle d'envisager la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Entraide du Canton de Perros-Guirec.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE**, à la proposition n° 19 :

« dissolution du SI d'entraide du canton de Perros-Guirec (9 communes de LTC) et du SI aide à domicile du canton de Plestin-Les-Grèves et transfert de leur compétence à l'EPCI projeté n°7 (à défaut, transfert à LTC)

du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Les conseillers présents à cette réunion émettent une réserve parce qu'ils ne disposent pas des éléments nécessaires pour délibérer de manière éclairée et qu'en conséquence ils ne peuvent, en l'état, pas se prononcer favorablement.

Transmis sous-préfecture

Le: 07 DEC. 2015

Pour extrait et copie conformes,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

La Présidente,

Nicole MICHEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE

Du canton de PERROS-GUIREC

25, avenue de la mairie

22700 SAINT-QUAY-PERROS

Tél. 02 98 91 00 09

Rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture

Et affichage réglementaire

Le 7 décembre 2015

La Présidente

Nicole MICHEL.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE

Du canton de PERROS-GUIREC

25, avenue de la mairie

22700 SAINT-QUAY-PERROS

Tél. 02 98 91 00 09